



COMPARUTION IMMEDIATE

Jeudi 02 mai, le bureau local FO Justice était au côté de notre collègue, pour la comparution de son agresseur, au tribunal judiciaire de ST DENIS.

A l'issue d'une audience tendue, où l'avocat de la défense n'a pas hésité à se servir de tous les leviers pour minimiser l'agression et mettre en cause notre collègue....

Code de déontologie, chiffres de l'OIP, remise en cause de la protection statutaire, tous les moyens étaient bons pour discréditer notre camarade.

La procureure de la république avait demandé une peine de 12 mois ferme, le tribunal a condamné cet agresseur à 06 mois.

Le bureau local FO Justice est satisfait de la réponse disciplinaire exemplaire et de cette comparution immédiate rapide.

Nous attendons maintenant le transfert de ce détenu hors du département.

Le Bureau local FO Justice reste vigilant à la suite qui sera donnée à cette demande.

ST Denis le 04/05/24

Le Bureau Local



Syndicat FO Justice
Centre Pénitentiaire de Saint-Denis, 17 chemin Saint-Léonard
slpfo.saintdenis@gmail.com

